

LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 1^{er}. Messidor, an VII.

19 Jun 1799



Incendie de deux mille maisons à Constantinople. — Violation du territoire danois par les Anglais. — Détails sur la position de l'armée française en Helvétie. — Suite de la séance permanente du corps législatif. — Motion d'ordre de Bertrand (du Calvados) sur le message du directoire. — Loi qui met hors de la loi tout individu qui attenteroit à la sûreté de la représentation nationale. — Démission des directeurs Merlin et Larevellière.

TURQUIE.

Constantinople, le 24 floréal.

On prétend que le lord Elgin, qui est attendu ici comme ambassadeur d'Angleterre, logera dans l'hôtel autrefois occupé par l'ambassadeur de France, & qu'en conséquence on en fera sortir les prisonniers de guerre français.

Il y a eu encore ces jours derniers un terrible incendie, & dans le quartier même du grand-seigneur. Deux mille maisons sont devenues, en quatorze heures, la proie des flammes; & sans l'activité du capitain-pacha, toute la ville peut-être eût été réduite en cendres.

DANEMARCK.

Copenhague, le 9 prairial.

Hier, deux cutters anglais, la *Queen* & l'*Hirth*, sont arrivés dans la rade d'Helsingor avec le corsaire hollandais le *Boss*, de quatre canons, dont ils s'étoient emparés sur les côtes de Norwege. Les Anglais mirent l'équipage du bâtiment hollandais sur un bateau d'Helsingor, pour le transporter à bord d'une frégate de leur nation, qui se trouvoit alors dans la rade; mais ils eurent l'imprévoyance de ne les faire accompagner ni d'un officier, ni d'une escorte. Les prisonniers hollandais profitèrent de cette faute, s'emparèrent du gouvernail du bateau, qu'ils enleverent au patron danois, & gouvernerent à la terre. Les Anglais s'étant aperçus de cette fuite, mirent leur chaloupe à la mer, poursuivirent les Hollandais jusqu'à terre, d'où ils eurent l'insolence de faire feu sur eux jusque sous les murs de la ville, où les prisonniers qui leur échappoient se réfugièrent. La garnison d'Helsingor, composée de chasseurs danois, se montra & punit cette violation d'un territoire neutre, en arrêtant les Anglais débarqués, & l'officier même qui les commandoit, & qui voulut en vain se défendre avec son sabre. On ne doute pas que notre gouvernement n'exige avec fermeté la juste satisfaction qu'il a le droit de réclamer d'une insulte aussi grave.

Les dernières lettres de l'Islande annoncent que, dans la nuit du 17 au 18 nivôse dernier, un ouragan plus violent qu'aucun de ceux que l'on éprouve quelquefois dans ce climat, a renversé les maisons & l'église de la principale habitation de l'île. La mer s'est en même tems élevée sur la côte de l'ouest à une telle hauteur, que les habitans de la plage ont été obligés de transporter leur demeure sur les montagnes, quoique la rigueur de la saison les rendit presque inaccessibles.

ALLEMAGNE.

Frankfort, le 24 prairial.

D'après un avis officiel de Vienne, en date du 10 prairial, le général Bellegarde a reçu l'ordre de laisser la brigade du colonel Saint-Julien pour couvrir l'Engadine & pour entretenir la communication avec le corps du général Hotz sur la frontière de l'Helvétie, & de se porter en Italie avec son armée.

Suivant les nouvelles de Roveredo, il doit avoir transporté son quartier-général à Chiavenna, & de-là à Cono.

C'est le colonel Szebra de Wachenbourg qui est à la tête de la commission impériale pour l'échange des prisonniers.

Des insurrections s'étant élevées dans différentes parties de la Hongrie, & divers indices annonçant qu'il y regnoit un mécontentement sourd, le gouvernement autrichien vient de faire désarmer les gens de la campagne dans toute l'étendue du royaume.

Le corps russe qui est destiné à se joindre à l'armée de l'archiduc est arrivé à Terospol près Brzeisk, et celui qui doit s'unir à l'armée d'Italie est déjà à Kaschan.

On mande de Vérone que toute l'artillerie du siège qui étoit devant Mantoue en a été retirée, parce qu'on veut se borner à bloquer cette forteresse.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Strasbourg, le 27 prairial.

Nous venons de recevoir les nouvelles suivantes de l'armée en Helvétie.

Le quartier-général de Massena est toujours à Bramgarten sur la Reuss, mais l'armée est postée en avant de cette ville, entre la Limmath & la Reuss. L'avant-garde, qui se trouvoit placée à Udikon & dans les environs, s'est avancée de nouveau jusqu'à une demi-lieue de Zurich. Nous tenons toujours le mont d'Albis, & dominons par cette position la ville de Zurich.

L'aile droite, formant la division du général Lecourbe, a quitté les environs de Schwytz & d'Altdorff, & a pris position à Lucerne. La brigade du général Loison, qui s'est tant distinguée depuis que la guerre a recommencé, couvre le flanc droit de Lecourbe; il est posté à Stantz, dans le canton d'Unterwalden. Le canton d'Uri est entièrement évacué par nos troupes.

Les Autrichiens sont postés en petit nombre sur le Saint-Gothard. Ils ont tellement souffert par la faim & les fatigues, qu'ils n'ont pas pu occuper les positions que nos troupes ont abandonnées pour resserrer leur ligne.

Le général Xantrailles est maître de la plus grande partie du Valais, & ne part pas pour l'Italie. Les auto-russes projettent une invasion du Piémont en Suisse par le Valais. Ils avoient déjà fait quelques progrès ; mais Xantrailles les a repoussés. Pour le soutenir, un corps de troupes venant du département de l'Ain est actuellement en marche par le canton du Léman, pour se réunir à lui.

On mande de Mayence qu'il y arrive un grand nombre de troupes, & que d'autres s'y rendent encore à marches forcées. On forme un corps considérable dans les environs de cette forteresse, qu'on approvisionne pour une année.

Les lettres de Manheim nous apprennent que le corps de cavalerie autrichienne, qui étoit cantonné près d'Heidelberg, s'est retiré dans les environs de Bruchsal ; & que les paysans armés de l'Odenwald ont été licenciés & sont retournés dans leurs foyers.

AVIS ESSENTIEL.

Le prix de l'Abonnement du PUBLICISTE est actuellement de 13 fr. 50 cent. pour trois mois ; 25 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année. Cette augmentation est nécessaire par celle des dépenses de tout genre, et notamment par le nouveau droit de timbre imposé sur les journaux et sur leurs suppléments.

Les Loix de la république et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

PARIS, le 30 prairial.

— Le citoyen Blanchard, chargé depuis quelque tems, par plusieurs maisons de commerce, d'affaires majeures pour l'Amérique septentrionale, & ayant un grand desir de retourner dans ces climats, s'est déterminé à construire une flotte aérienne & une pirogue insubmersible, avec lesquels il espère franchir le grand Océan dans l'espace de sept à huit jours au plus : déjà plusieurs aérostats, faisant partie de cette flotte, sont finis & exposés sous une grande tente, dans le jardin de la maison Choiseuil, ci-devant hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre, rue & faubourg du Roule, n°. 162. On s'occupe dans ce moment des autres ballons & de la pirogue ; dès que tout sera fini, il annoncera son départ par la voie des journaux.

— Six communes des environs de Saint-Amour, département du Jura, ont été, le 21 de ce mois, dévastées par la grêle & inondées par la pluie. La commune de Cessiat est celle qui a le plus souffert ; trois hommes & une femme ont été noyés, ainsi qu'une partie des bestiaux. La récolte est entièrement détruite.

— Les otages suisses, détenus à Bitch, ont obtenu la permission de retourner dans leurs foyers.

— Le bruit qui s'étoit répandu que les autorités constituées de la république helvétique s'étoient retirées à Fribourg, est dénué de fondement : ces autorités sont toujours à Berne.

— La garnison de Mantoue a fait, le 7 prairial, une très-brave sortie. Les Français avoient une artillerie formidable ; ils ont attaqué les Autrichiens, les ont repoussés & poursuivis pendant plusieurs heures. Ils ne sont rentrés dans la place qu'après avoir entevé quelques canons à l'ennemi, & s'être emparés d'une quantité considérable de vivres & de munitions.

— M. d'Albini, commissaire directorial de Mayence, vient d'être disgracié pour avoir montré de la partialité dans les notes qu'il rédigeoit à Rastadt. Les envoyés du landgrave d'Armstadt & de Bruchsal l'ont été aussi. On assure même que M. de Döhm, qui a rédigé le procès-verbal de l'assassinat des ministres français, a éprouvé le même sort.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen JEAN DEBRY.

Suite de la séance permanente du 29 au soir.

Le conseil qui s'étoit séparé après le scrutin, s'est réuni de nouveau à huit heures.

A dix heures, Poulain Grandpré prend la parole :

Je ne viens point, dit-il, vous faire en ce moment un rapport, au nom des commissions réunies, & à l'examen desquelles vous avez renvoyé le message du directoire. Je viens seulement vous annoncer en leur nom qu'elles s'occupent de la discussion à laquelle ce message peut donner lieu ; il contient des assertions qui sont susceptibles d'être révoquées ; elles ont en conséquence, nommé des commissaires chargés de ce travail.

D'après ces considérations, les commissions réunies vous invitent à rester en permanence jusqu'à ce qu'elles puissent vous présenter ce rapport. Elles déclarent, au reste, qu'elles n'ont en vue dans ce rapport aucune mesure étrangère à l'objet du message.

— La permanence est continuée.

Levallois communique une lettre de l'administration centrale de la Charente-Inférieure à la députation de ce département. Il en résulte que 1400 conscrits des seconde & troisième classe viennent de partir pour les camps républicains. Ce qui, joint à ceux de la première classe déjà rendus au lieu de leur destination, porte le nombre général des conscrits fournis jusqu'à ce jour par la Charente-Inférieure, à quatre mille défenseurs de la patrie.

Mention honorable.

A onze heures, Destrem annonce que le conseil des anciens est en permanence ; il invite celui des cinq cents, au nom des commissions réunies, à envoyer au conseil des anciens copie du message du directoire, sur lequel les commissions réunies préparent en ce moment un rapport.

— Adopté.

A minuit, Daubermenil vient annoncer, au nom des commissions réunies, que leur rapport sur le message du directoire ne pourra être prêt que dans six heures ; en conséquence, elles invitent le conseil à suspendre sa séance.

Le même membre annonce ensuite que le citoyen Gohier vient d'être installé au directoire.

Le conseil ajourne sa séance jusqu'à demain huit heures du matin.

Séance du 30 prairial.

Le conseil se réunit à dix heures.

Mansor fait, sur les successions des émigrés, un rapport dont le conseil ordonne l'impression.

Un membre prend la parole pour remonter à la source des causes qui ont momentanément arraché la victoire à nos braves phalanges. Suivant le compte de Schérer, l'effectif de nos troupes, à la reprise des hostilités, étoit de plus de cinq cent mille hommes ; cependant, l'on a par-tout opposé à nos ennemis des forces inférieures, quand par-tout on pouvoit leur en opposer de supérieures, & l'on attribue nos revers à un prétendu déficit réel ou imaginaire. Ce

deffoit empêchoit-il d'envoyer aux frontieres les troupes de l'intérieur.

L'opinant demande que le conseil se fasse fournir l'état des troupes qui étoient, soit en Italie, soit à l'armée du Danube, & de celles qui étoient dans l'intérieur, ainsi que l'état des magasins à la reprise de la guerre.

Le conseil ordonne l'impression & le renvoi à la commission militaire.

Bertrand (du Calvados) prend la parole. Encore, dit-il, que vous ayez renvoyé à vos commissions le message que vous avez reçu hier du directoire exécutif, je crois devoir relever les assertions fausses dont il est rempli, ainsi que l'astuce & la perfidie avec laquelle il est rédigé. Vous aviez demandé des renseignemens sur la situation intérieure & extérieure de la république, & l'on vous répond que la cause de tous nos maux est dans la pénurie de nos finances & dans la division qui existe entre les deux principales autorités; division fomentée & payée par nos ennemis. On vous invite, enfin, à une réunion; on vous demande de l'accepter avec la même franchise qu'elle vous est offerte.

Ainsi voilà le corps législatif accusé à la face du peuple français & de l'Europe. Oui, citoyens représentans, ce message est votre accusation. Vit-on jamais une mauvaise foi plus scélérate? Quoi! c'est nous qui sommes cause de tous les maux de la patrie par la pénurie où nous laissons le trésor, quand nous avons accordé plus qu'on ne nous demandoit! c'est nous qui sommes cause de ces maux, quand on livroit les deniers du peuple que vous destiniez à sa défense, quand on les livroit, ces deniers, aux plus effrontés dilapidateurs. Dans l'arsenal de Paris seulement, on a vendu à un franc pièce 300 fusils qui valoient plus de 20 fr. Les fournisseurs étoient payés & ne fournissoient rien; la solde de nos troupes étoit acquittée pour 437 mille hommes, & ces hommes ne se montoient pas à 300 mille. Avec une administration à la Scherer, sous la surveillance du triumvirat directorial, tout l'or de l'Europe seroit dans nos coffres, que le ministre Ramel sauroit bien l'en faire disparaître. On vous accuse parce que vous n'avez pas voulu faire la contre-révolution en recréant les fermiers-généraux & l'impôt du sel, quand vous avez remplacé cet impôt par d'autres qui produiroient 80 millions.

Je vais vous tracer une esquisse des fautes de cet inepte triumvirat; fautes que d'autres appelleroient peut-être des crimes.

N'a-t-il pas, malgré le cri général, conservé au ministère de la guerre le plus déhonté des dilapidateurs? Et quand l'indignation a été générale contre cet homme, même dans ses bureaux, ne l'a-t-il pas envoyé livrer nos braves soldats au fer ennemi?

Dans l'intérieur, il avoit éteint tout esprit public & fermé toutes les bouches.

N'a-t-il pas osé dire, pour avilir le corps législatif, que cette année les députés avoient été nommés par les anarchistes? Son ministre l'a écrit; & le directoire ne l'a pas désavoué, pour faire croire que nous voulions ramener l'exécrable régime de Robespierre; il a destitué dans plus de quarante départemens, comme partisans de ce régime, d'excellens patriotes qui en avoient été victime. Il assassinait ainsi moralement les républicains pour relever l'espoir des royalistes; il a enfin servi la cause des rois, mieux que leur or corrompue & leurs bayonnettes.

Il suffira, pour vous donner l'idée de fautes non moins énormes, de vous nommer les Rapinat, les Rivaud, les Trouvé, les Faypout, ces hommes qui non-seulement, par

des exactions criantes, enlevoient l'or des peuples, mais se jonoient encore de leurs droits avec la plus rare impudence.

On vous propose une réunion; mais ces fautes sont-elles avouées? Non; l'on n'a traduit devant les tribunaux que les chefs qui avoient conduit nos phalanges à la victoire.

Vous parlez de réunion! Et qu'avez-vous fait pour réparer vos fautes? Quelle réunion peut exister entre les hommes qui travaillent à maintenir la république, & vous qui ne travaillez qu'à la détruire?

Vous n'avez plus la confiance ni du peuple, ni de ses représentans, ni de vos collègues.

Il existe déjà au directoire une majorité qui veut la république; mais vous, vos propres flagorneurs vous abandonnent.

Vous parlez de réunion. Ah! c'est la générosité, la pitié du peuple que vous devez implorer. Terminez votre carrière par un acte de dévouement que le bon cœur du peuple saura apprécier.

Citoyens représentans, j'ai cru devoir relever les calomnies du message; mais il en est une encore que je dois vous déférer. On répand que vous voulez rapporter la loi du 22 floréal & retrancher 42 membres du corps législatif. La loi du 22 floréal ne sera pas rapportée; l'intégrité du corps législatif ne sera pas violée. J'en jure.....

Nous le jurons tous, s'écrient tous les membres du conseil en se levant.

J'en jure, reprend Bertrand, par vous, par la république, par le peuple dont nous sommes les organes, & par sa volonté dont nous sommes les exécuteurs.

On ordonne l'impression du discours de Bertrand & le renvoi aux commissions réunies.

Boulay (de la Meurthe) prend la parole & demande, vu les opérations & les travaux multipliés des commissions réunies, que l'on nomme une commission spéciale pour examiner le message du directoire. Citoyens représentans, dit Boulay, nous sommes en présence du peuple & de la postérité. Le directoire vous accuse & vous accusez le directoire; le peuple & la postérité nous jugeront & prononceront. Il est évident que, pour assurer leur dictature, trois hommes vouloient mutiler la représentation nationale; elle ne le sera pas.

Non, non, s'écrie le conseil en se levant.

Les cris de *vive la république* retentissent dans toute la salle.

Boulay continue: Il y a trois jours que je vous ai révélé le secret des circonstances où nous nous trouvons. Depuis le 18 fructidor, le directoire s'est emparé de la dictature & n'a rien négligé pour avilir la représentation nationale. Vous vous êtes tu; vous croyiez qu'il se serviroit de ce grand pouvoir pour sauver la république; il n'en a usé que pour la perdre: il nous a rendu un objet d'exécration chez tous les peuples. Nous reprendrons notre place en Europe; nous serons respectés et chéris. Au-dehors, on nous faisoit détester; au-dedans, on cherchoit à armer tous les citoyens les uns contre les autres. J'accuse sur-tout de ces maux le génie malfaisant de deux hommes, Merlin & Laréveillere.

C'est vrai, crie une foule de voix.

Boulay continue: Merlin est une tête étroite, un homme à petites idées, à petits arrêts, à petites passions, à petites haines, à petites vengeances; il ne sait que semer les défiances & les soupçons; il n'étoit pas même digne d'être garde-des-sceaux de Louis XI. Bon pour ex-

pl'oiter une étude de procureur, jamais il n'eut dû gouverner une grande nation.

Réveillere a des qualités personnelles, je l'avoue; mais c'est un fanatique absurde qui s'est entêté de je ne sais quelle religion, & qui veut, à toute force, se faire chef de secte.

Ces hommes ne peuvent rester au directoire; il y a trois mois qu'on les presse de donner leur démission: ç'eût été un acte de dévouement et un exemple salutaire pour l'avenir; mais l'opiniâtreté de ces misérables nous expose à être obligés de faire un coup d'éclat: il n'en sera pas besoin.

Un grand nombre de voix: Non, non.

Le conseil ordonne l'impression, & la formation de la commission spéciale.

Aréna prend la parole pour un fait: Garat & moi, dit-il, en présence de Barras, nous avons demandé au ministre de la guerre, pourquoi l'on n'envoyoit pas de renforts aux armées; il nous répondit que quatre fois, d'après l'instigation de Barras, il avoit proposé de renforcer l'armée d'Helvétie de trente mille hommes, toujours les trois autres s'y sont opposés; la quatrième fois, on a même menacé le ministre de le destituer.

On conservoit à Paris 20 mille hommes pour décimer le conseil; mais, s'écrie Aréna, qu'ils se sont bien trompés, les traitres! Jamais les soldats français ne tourneront les armes contre les patriotes. L'opinion & le mépris public accablent ces misérables, qui se flattoient déjà de voir le sang couler ici.

Aréna ajoute que depuis vingt-quatre heures on brûle à la police des papiers qui dévoileroient les actes arbitraires, & fourniroient les preuves de la conspiration. — Impression.

La commission est formée, & composée de Boulay (de la Meurthe), Français (de Nantes), Joubert, Quirot, Bergoing, Pellet, Lucien Buonaparte, Jourdan (de la Haute-Vienne) Talot, Poulain-Grandpré & Angereau.

Un secrétaire donne lecture d'une lettre du citoyen Gohier, qui annonce qu'il accepte la place à laquelle la confiance du corps législatif l'a élevé, & qu'il se dévouera tout entier pour la prospérité & le triomphe de la république.

Le directoire exécutif, par deux messages, annonce l'acceptation du citoyen Gohier & son installation.

Toutes ces pièces seront mentionnées au procès-verbal.

Génissieux fait un rapport & présente un projet sur les moyens d'élever la recette au niveau des dépenses. — Le conseil en ordonne l'impression.

(Nous ferons connoître ce rapport, où Génissieux a examiné les comptes des ministres & proposé diverses réductions.)

(La suite à demain.)

Nota. Au nom de la commission spéciale, Boulay (de la Meurthe) a exposé que le conseil devoit, sur-tout, se montrer le protecteur de la sûreté des citoyens; il a fait arrêter, en conséquence, qu'il seroit fait un message au directoire exécutif, pour l'inviter à s'occuper des arrestations arbitraires, & y mettre un terme.

Un membre a dénoncé Merlin comme l'ame d'un parti qui vouloit donner la Belgique au prince d'Orange.

Français (de Nantes) a fait prendre ensuite une résolution, dont voici les dispositions:

« Toute autorité ou tout individu qui attenteroit à la

sûreté ou à la liberté du corps législatif ou de quelqu'un de ses membres, soit en donnant l'ordre, soit en l'exécutant, est mis hors la loi ».

Le conseil reçoit la démission des directeurs Merlin & Laréveillere: il se sépare pour se réunir à huit heures.

(Nous donnerons, demain, le détail de cette partie de la séance.)

Le défaut d'espace nous empêche de donner la lettre lue hier par Jean Debry, & adressée par un ministre étranger à un agent de la république française à l'extérieur. Elle ne donne, au surplus, aucun nouveau détail sur cet horrible attentat. Nous citerons seulement le passage suivant de la lettre du ministre français:

« L'Autriche continue à persécuter, à entraver tous les ministres qui ont différé leur départ de Rastadt, & qui ont ensuite signé le procès-verbal de l'atroce événement. L'un d'eux ne vivra plus long-tems; son nom est inscrit sur le livre rouge de la coalition. M de Thugut n'a pas jugé à propos de rendre public le résultat des informations que l'archiduc a fait faire sur les horreurs exercées contre la légation française ».

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Suite de la séance du 29 prairial.

Après la nomination du nouveau directeur Gohier, Soulhiez demande la parole pour inviter les membres du conseil à ne point quitter la séance, ayant la presque certitude que le conseil des cinq cents pourra envoyer quelque message très-important; il profite de cette occasion pour rappeler que c'est aujourd'hui l'anniversaire du 17 juin 1789, devenu célèbre dans les annales françaises par le serment du jeu de paume, jour mémorable où les membres de l'assemblée constituante jurèrent de sauver la patrie et de donner la liberté à la France. Jurons aussi, dit l'orateur, de sauver la patrie et de poursuivre toutes les tyrannies, sous quelques formes qu'elles nous menacent.

A onze heures, le conseil des cinq cents envoie copie du message qu'il a reçu aujourd'hui du directoire.

Le conseil reçoit la résolution relative à la liberté de la presse, et la renvoie à une commission composée de Garat, Laussat, Baudin, Lenoir-Laroche et Cornudet.

A minuit, le conseil s'ajourne jusqu'à demain dix heures.

Séance du 30 prairial.

Le conseil reprend sa séance à midi & demi.

Le président donne lecture d'une lettre du citoyen Gohier, dans laquelle il instruit le conseil que quelque soit la difficulté des circonstances & des nouvelles fonctions auxquelles il vient d'être nommé, il n'hésite point à accepter, & qu'il unira son zèle à celui de ses collègues pour assurer le maintien & le succès de la république.

On reçoit à une heure deux messages du directoire, qui annoncent au conseil l'acceptation & l'installation du cit. Gohier.

A 3 heures et demie, le conseil reçoit & approuve de suite une résolution de ce jour, qui porte que toute autorité, ou tout individu qui attenteroit à la sûreté de la représentation nationale, soit en donnant, soit en exécutant des ordres, est mis hors de la loi.

A. FRANÇOIS.